

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 12

23^e année • mercredi 18 mars 2020

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



COUP D'ACCÉLÉRATEUR ATTENDU

Face à la crise du coronavirus, les autorités fédérales ont annoncé vendredi passé une série de mesures qui, si elles vont dans le bon sens, restent insuffisantes aux yeux des syndicats. Pour ces derniers, le Conseil fédéral doit aller plus vite, des salariés perdant déjà leur emploi. Et alors que les demandes de chômage partiel devraient se multiplier. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Solitaires et solidaires...

Sonya Mermoud

Fermeture des écoles et des lieux de divertissement et de sport, rideaux tirés dans tous les commerces à l'exception des magasins alimentaires et des pharmacies, renforcement des contrôles aux frontières... Lundi dernier, l'état de «situation extraordinaire» a finalement été prononcé dans toute la Suisse pour combattre la pandémie du coronavirus. Enfin! Serions-nous tentés de dire au regard de la folle progression de la maladie – plusieurs centaines de nouveaux cas par jour – et après que nombre de cantons aient opté pour des mesures nettement plus radicales que celles préconisées par le Conseil fédéral, ce fameux vendredi 13. De quoi bouleverser le mode de vie de tout un pays contraint désormais à une période de repli. Situation historique et déroutante qu'il nous faut désormais appréhender en réinventant le quotidien et le vivre en-

semble... séparés. En maintenant une distance spatiale salvatrice. Solitaire et solidaire, comme a insisté un médecin invité sur les ondes de la RTS, afin de protéger nos proches, en particulier les personnes âgées et les plus vulnérables des invisibles attaques du Covid-19. Mais pas question pour autant d'abandonner le terrain à une solitude qui pourrait se montrer tout aussi meurtrière. Ni de céder à la psychose. Comme celle qui a poussé des consommateurs à des comportements totalement irrationnels, dévalisant les magasins. Réflexes de survie archaïques quand bien même aucune menace ne pèse sur l'approvisionnement hormis, à court terme, ce genre d'attitudes. Au crédit d'actions plus nobles, on mentionnera la réaction de nombre de jeunes proposant leur aide aux aînés dans la gestion de cette délicate parenthèse. Mais les crises ne révèlent-elles pas toujours le meilleur et le pire de l'âme humaine... Quoiqu'il en soit, dans ce scénario que l'on imaginait encore impensable il y a quelques semaines malgré le dramatique exemple de l'Italie, la question de l'emploi et d'une récession d'ores et déjà programmée rajoutent à l'inquiétude générale. Dans ce contexte, souplesse, compréhension et pragmatisme sont attendus des patrons à l'égard des parents sans solution pour la garde des enfants. Et si le télétravail se révèle impossible, tous devront percevoir l'intégralité de leur salaire. Les licenciements, les réductions de rémunérations ou encore l'obligation de prendre

des vacances ne sont pas autorisés, rappellent les syndicats inquiets des chemins empruntés par certaines sociétés menaçant de pénaliser leur personnel. Dans ce sens, le Conseil fédéral – qui a promis de débloquer une aide d'urgence de 10 milliards pour soutenir les entreprises et les travailleurs et réduit à un jour le délai de carence en cas de chômage partiel – devra au besoin intervenir, augmenter l'enveloppe budgétaire prévue et recourir au filet de sécurité des allocations pertes de gains. Personne ne doit rester sur le bord du chemin, y compris les intérimaires, les travailleurs à contrats précaires, sur appel, ou encore les indépendants. A l'heure où la planète entière se bat contre la pandémie, la victoire et l'espoir d'un retour à la normale reposeront uniquement sur la capacité de chacun à jouer la carte de la solidarité. A se conformer aux consignes. Et à prendre soin des uns et des autres. Une mobilisation générale – preuve que quand on veut, on peut – et un exercice grandeur nature de la décroissance qui devront inspirer la lutte non moins vitale contre le réchauffement climatique. Rappelons que la mise en quarantaine de la ville chinoise de Wuhan, foyer de l'épidémie, s'est traduite par une baisse significative de la pollution. Un coin de ciel bleu pour les premières personnes affectées par le Covid-19 et une bouffée d'air pur à inhaler... derrière les masques. Puissent-ils appartenir au passé. ■

PROFIL



Carole Messmer, réalisatrice engagée.

PAGE 2

GENÈVE

Conflit collectif dans la logistique.

PAGE 5

VALAIS

Discriminée, une femme enceinte gagne au TF.

PAGE 9

MIGRATIONS

Stop à la criminalisation de la solidarité.

PAGE 10

THIERRY PORCHET

Aline Andrey

Au téléphone depuis Bruxelles, la Genevoise Carole Messmer raconte son amour du cinéma, en commençant par sa «genèse». Un terme approprié pour celle dont le père très religieux, ne voyait pas d'un bon œil ce que son Eglise considérait comme «objet du Diable».

«Depuis toute petite, j'écrivais des scénarios. Mais, étant donné que le cinéma n'était pas le bienvenu à la maison, j'ai orienté mes études vers l'éducation spécialisée», raconte-t-elle. Seulement, lors d'un stage, l'étudiante se retrouve, comme par enchantement, derrière une caméra. «Plusieurs personnes du monde du cinéma, en voyant mon court métrage documentaire, m'ont encouragée à continuer», se souvient Carole Messmer rattrapée par l'évidence. Diplôme d'éducatrice spécialisée en poche, la jeune femme revient ainsi à ses premières amours. Elle déménage à Bruxelles et tente le concours d'entrée à l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion de Bruxelles (INSAS). Elle est reçue. «Dès que je tourne, je me sens à ma place, dans l'instant présent, comme si le monde s'arrêtait, lui, de tourner. J'ai besoin de filmer, sinon je ne me mettrais pas dans un boubier (financier) pareil», lance-t-elle en riant.

FÉMINISTE

Après ses études cinématographiques, Carole Messmer revient à Genève, met au monde deux enfants et continue à vivre de sa passion, pleinement, quitte à devoir déplacer des montagnes. «Je suis repartie à Bruxelles car, en Belgique, les liens sont plus forts entre la réalité sociale et le cinéma. J'y rencontre davantage d'opportunités. Mon compagnon est encore à Genève pour ses propres obligations. C'est une situation que beaucoup de gens m'ont reproché: séparer mes enfants de leur père pour mon métier. C'est une question qui ne se poserait pas si j'étais un homme...» Ce machisme, encore si présent partout et particulièrement dans le monde du cinéma, elle l'a aussi ressenti lors d'une interview sur son premier long métrage *Frugale Nature*. «J'étais connectée par Skype et ma fille a déboulé dans la pièce. Rien de grave, mais j'ai fini dans le bêtisier 2019 de la RTS. Je me suis sentie instrumentalisée. Avec cette image d'une pauvre femme dépassée par sa réalité familiale...» lance la féministe, qui évite justement d'instrumentaliser les personnes qu'elle filme: «J'aurais préféré parler des difficultés de production en Suisse. *Frugale Nature*, bien que sélectionné en compétition nationale à Visions du Réel, n'a reçu aucune subvention, car hors normes.»

IMMERSION NATURE

Ce documentaire s'immerge dans un stage en nature réunissant une quinzaine de participants durant une semaine de l'été 2017. Sans budget, la

réalisatrice, caméra sur l'épaule, accompagnée par un ami preneur de son, filme l'expédition de ces aventuriers. Sans longs discours ni grandiloquence, le spectateur entre dans une lenteur peu courante, dans le silence et la sensualité de la forêt, de la rivière, du feu... «Je n'ai pas voulu jouer sur le sensationnel. Mon film n'a rien d'extraordinaire», milite-t-elle.

Le documentaire invite à un retour à l'essentiel, à la simplicité. Forme sensorielle et contemplative, il porte ainsi bien son titre: *Frugale Nature*. Carole Messmer a, elle-même, dû faire preuve

de sobriété, se cantonnant aux batteries et aux cartes mémoires emportées, sans possibilité de les recharger pour les premières ni de les télécharger pour les secondes. Six heures de tournage en tout. Seulement. Une radicalité assumée, tout en vivant aussi dans sa chair cette expérience unique. Son angoisse: rester sans nouvelle de ses enfants pendant six jours, les téléphones portables étant fortement déconseillés et le réseau inexistant.

Se définissant comme méfiante vis-à-vis des idéologies et des groupes, et ne pouvant se défaire d'un besoin irré-

pressible d'analyse et de recul, la réalisatrice ne s'attendait pas à être si touchée par ces personnes qui finissent par créer une sorte de tribu, se positionnant avec respect et humilité face à leur environnement.

DU CINÉMA SOCIAL

L'être humain est au cœur de sa démarche cinématographique. Dans ses courts métrages documentaires ou imaginaires, elle parle, entre autres sujets, de l'horreur du massacre rwandais; ou d'une rencontre entre une jeune tzigane de Roumanie et un voyageur autiste –

une fiction qui a pour origine son expérience de monitrice lors d'un camp pour personnes handicapées.

Au fil des rencontres, des films naissent, imprégnés d'un vécu nourrissant ses scénarios. Hors des sentiers battus, Carole Messmer aime aussi prendre part aux laboratoires de créations cinématographiques participatifs intitulés Kino. Trois jours pour réaliser un film, sans surcharge industrielle et sans production, donc sans argent et sans attente. «J'aime me lancer des défis, tester aussi. Ce n'est jamais parfait, mais cela permet d'avoir des images à montrer aux producteurs, comme autant de cartes de visite», explique Carole Messmer, qui écrit en ce moment un scénario sur le dépassement de soi, de la prise de risque malgré l'âge, un handicap ou des peurs. «De la lutte quotidienne d'aimer, et de se sentir vivant», résume-t-elle. Parallèlement, l'idéaliste engagée travaille sur un documentaire relatif au tabou des émotions violentes que peut ressentir tout un chacun dans sa sphère intime et familiale. Une issue? «Je crois que la bienveillance et la parentalité positive s'imposent comme le seul chemin.» ■

Courts métrages disponibles sur:
carolemessmer.com



THIERRY PORCHET

Carole Messmer, réalisatrice engagée.

LE CINÉMA L'A CHOISIE

La réalisatrice Carole Messmer vit sa passion en plongeant dans l'âme humaine



DE BIAIS

Daniel Süri

GROÏNK, GROÏNK!

A la Manip (Mission d'action novatrice de l'industrie privée), l'heure était à l'étude accélérée des mesures urgentes à prendre et à conseiller à sa clientèle face à l'épidémie de coronavirus au charmant petit nom de Covid-19 (c'est la maladie) ou encore SARS-CoV-2 (c'est la bestiole). Comme ni Ruedi Saurer ni son état-major n'étaient des spécialistes des maladies virales, on décida donc, en haut lieu, de consulter. On sélectionna donc, selon des critères redoutablement opaques et échappant à tout le monde, des experts aptes à déverser leurs doctes avis. Convergents, divergents, émergents et détergents, bien sûr.

Il fallut néanmoins et d'abord installer la salle susceptible de rassembler cet aréopage. Noble. Un aréopage est toujours noble, contrairement aux aéropports, qui eux sont roturiers ou en grève. Comme les experts n'allaient pas être entendus tous en même temps, la salle n'avait pas besoin d'être très grande. Se posa alors la question de l'agencement des tables et de leur forme: ronde, rectangulaire ou ovale? En U, en rond, en étoile ou en rectangle? Chargé de cette lourde tâche, Guido Fiffrelin avait commencé par écarter toutes les tables rondes ou ovales. Motif: trop difficile d'établir si la distance minimale de sécurité d'un mètre était respectée. Ben oui, quoi: avec un double mètre rigide, calculer des distances sur des courbes, fallait au moins avoir fait l'EPFL... Donc simplification administrative: que des tables rectangulaires. Tous les convives à un mètre de distance. Calculée à partir de... euh, de quoi, au fond? De face à face, pas de problème. Mais latéralement? D'épaule à épaule ou de sternum à sternum? Bon, la solution sternum ne jouait que pour les gringalets; suffisait qu'un expert fasse du culturisme

à haute dose et *pafl*, plus de distance de sécurité. Donc un mètre minimum d'épaule à épaule. Surgit alors l'autre défi du jour pour Guido Fiffrelin: le calcul de la distance de sécurité dans un angle de table. Sacrebleu et jarnicoton! Ça lui rappelait de mauvais souvenirs scolaires au Guido. Attends voir, comment c'était déjà le truc, le machin, euh, le théorème de Rabin-dranath Tagore, non, le nom était plus simple, nom de nom. Ah, Pythagore, voilà, Pythagore qui disait donc? Donc que, ah charrette, je l'ai là, dans un coin de la tête, à portée de main, sur la langue, hypoténuse, voilà, y avait une histoire d'hypoténuse, de carré de la longueur, y a quelqu'un qui peut voir sur Internet? Hein, quoi, y a même une chanson? Et qu'est-ce qu'elle dit? «Le carré de l'hypoténuse/ Est égal, si je ne m'abuse/ A la somme des carrés/ Construits sur les autres côtés.» Oh, c'est joli, puis ça rime, en plus. Qu'est-ce qu'on fait alors? Hein, un triangle isocèle dont l'hypoténuse serait égale à un mètre dans chaque angle? Comprend rien, moi, je croyais qu'on faisait un triangle de Pythagore... Bon, bon, si vous êtes sûrs, allez-y. Cela fait, il ne restait plus qu'à

convoquer les experts et à les auditionner pour ensuite, fort de ce savoir nouvellement accumulé, prendre les décisions idoines et adéquates. Les convocations parties, il y eut comme un sourd grondement dans les tréfonds de la Manip. Les vibrations étaient particulièrement fortes à proximité des bureaux de Violaine Dufoyer et de Triple C (Carine Cordonnier-Cavin). Puis le tremblement de terre donna toute sa puissance: en ce mois de mars, donc du 8 mars – journée non pas de la femme, mais des droits des femmes, notez bien – les mecs de la direction avaient fait tout faux: pas une seule femme invitée parmi les expert-e-s. Ouh, là, là, les gros balourds, la honte à tous les étages! On – oui, le même «on» qui avait invité les experts – décida de rattraper le coup en bricolant une solution de dernière minute. Vous a-t-on dit que la liste des experts avait été établie à la six-quatre-deux? On a parlé de critères redoutablement opaques? Qu'est-ce qu'on cause bien au début d'une chronique. Après, évidemment, ça se gâte. Vous avez déjà essayé, vous, de maintenir un niveau de langage soutenu avec des olibrius

du genre Ruedi Saurer et Guido Fiffrelin? Eh ben, on vous le souhaite pas. Reste que l'on dénicha quelqu'un. Enfin quelqu'une. Qui travaillait dans la chimie. On la disait parente d'un ancien dirigeant de la Manip, Kristian Klocher.

Magdalena Falce e Martello, ou quelque chose d'approchant. Elle se présenta le bas du visage couvert par un masque de protection respiratoire taille XXL. Une sorte de groin sanitaire. Et comme Magdalena avait le cou court (cou court, c'est moi!), on eût dit une coquette de la famille des suidés. Manquait plus qu'elle fasse «groïnk, groïnk» et l'illusion eût été parfaite. Elle tenta cependant de faire passer son discours à travers son masque. Qui lui mangeait une partie des consonnes. On entendit donc des choses comme «le 'oronavirus est un 'éfugié» «oppez l'immig'ation», suivies d'un «é a faute 'es l'aliens». Sans oublier «as de 'ibre 'irculation». Finalement, «groïnk, groïnk!», ç'aurait été mieux. ■

«LE CONSEIL FÉDÉRAL DOIT ALLER PLUS VITE»

Face à la crise du coronavirus, les autorités fédérales ont annoncé une série de mesures, qui, si elles vont dans le bon sens, restent insuffisantes aux yeux des syndicats

Jérôme Béguin

Rarement, une conférence de presse du Conseil fédéral n'aura autant été attendue. Presque autant qu'un nouvel épisode de *Game of Thrones*... c'est dire. Outre l'annonce de mesures sanitaires, le gouvernement a présenté vendredi un plan d'aide visant à amortir l'impact économique et social de la crise du coronavirus. «Notre objectif premier est de sécuriser le versement des salaires», a dit Guy Parmelin. Le conseiller fédéral a chargé le Secrétariat à l'économie d'étudier cette semaine la possibilité d'étendre le droit au chômage partiel aux employés en contrat à durée déterminée et aux travailleurs temporaires. Le délai d'attente de ce chômage technique est d'ores et déjà abaissé de trois à un jour. Sur le plan économique, les autorités fédérales offrent 580 millions de francs de crédits aux PME en difficulté et vont évaluer d'ici au 1^{er} avril la possibilité d'accorder jusqu'à 1 milliard de soutien aux entreprises touchées. Une contribution à fonds perdus de 50 millions est aussi prévue pour les organisations de manifestations culturelles et sportives.

COUVRIR PRÉCAIRES ET INDÉPENDANTS
«Il est positif que le Conseil fédéral prenne des mesures, non seulement pour préserver la santé de la population, mais aussi, pour garantir les salaires et empêcher les licenciements. Il a repris différents éléments que nous avons revendiqués. Tout n'est cependant pas au point. En plus des salariés en contrat à durée déterminée et des temporaires, nous demandons que le droit au chômage technique soit aussi

étendu aux employés payés à l'heure. Ils sont nombreux par exemple dans l'hôtellerie-restauration, avec des taux souvent élevés qui sont pour certains des pleins temps», réagit à chaud la présidente d'Unia, Vania Alleva. «En quelques jours, la réalité a fait bouger bien des barrières idéologiques. Une bonne partie de ce qui est annoncé par le Conseil fédéral, nous le demandions il y a seulement une semaine. Nous continuons toutefois de penser qu'il existe un problème pour

«En ce qui concerne la fermeture des écoles et des crèches, nous voulons obtenir l'assurance que les parents qui n'ont pas de solution de garde et sont forcés de rester à la maison obtiennent le versement de leur salaire et ne risquent pas un licenciement»

les salariés précaires et les indépendants. Ce que nous demandons, c'est que toutes les activités soient correctement couvertes et que le paiement des salaires soit garanti, que cela soit par le biais du chômage technique ou de soutiens ciblés», souligne, de son côté, le président de l'Union syndicale suisse (USS), Pierre-Yves Maillard.



NEIL LABRADOR

En quelques jours, la réalité a fait bouger bien des barrières idéologiques, estiment les syndicats qui réclament la garantie du paiement des salaires par le biais du chômage technique ou de soutiens ciblés.

APG POUR LES PARENTS

«En ce qui concerne la fermeture des écoles et des crèches, nous voulons obtenir l'assurance que les parents qui n'ont pas de solution de garde et sont forcés de rester à la maison obtiennent le versement de leur salaire et ne risquent pas un licenciement», ajoute Vania Alleva. Même si les employeurs ont l'obligation de verser les salaires, l'USS suggère d'indemniser les absences découlant de la garde d'enfants par les allocations pour perte de gains (APG). Le système pourrait être utilisé de la même manière pour la veille des malades. Unia pense aussi aux chômeurs de plus de 50 ans. Le syndicat invite le Conseil

fédéral à prolonger de 200 jours la durée d'indemnisation pour cette catégorie afin que les demandeurs d'emploi âgés ne se retrouvent pas massivement en fin de droit.

FONDS DE CRISE À 4 MILLIARDS

«Il faut également préparer un plan conjoncturel, qui pourrait mettre l'accent sur la reconversion écologique, car les investissements et le pouvoir d'achat vont diminuer dans les mois qui viennent», prévient Pierre-Yves Maillard. Il faut relever que le Conseil fédéral s'est livré à une petite opération de communication en évoquant durant sa conférence ces «10 milliards pour l'économie». En réalité, sur ce mon-

tant, 8 milliards sont mis à disposition par le fond de l'assurance chômage. Le soutien à l'économie se monte pour le moment à moins de 2 milliards. C'est insuffisant pour Unia, qui propose la création d'un fonds de crise d'au moins 1% de la masse salariale, soit 4 milliards. Pour le syndicat, les entreprises qui voudraient y puiser devraient s'engager à ne prononcer aucun licenciement. «Un programme en faveur des branches particulièrement touchées est indispensable», insiste Vania Alleva. «Le Conseil fédéral doit aller plus vite, c'est maintenant que des salariés perdent leur emploi!» ■

Le chômage partiel, remède helvétique au coronavirus

Préservant les emplois et les compétences, les demandes de réduction d'horaire de travail devraient se multiplier dans les semaines qui viennent

Jérôme Béguin

Largement utilisé lors de la crise financière de 2009, le chômage partiel est l'un des principaux remèdes dont dispose la Suisse pour affronter la crise économique et sociale engendrée par le coronavirus. Pour rappel, les entreprises faisant face à une baisse provisoire d'activité peuvent diminuer le temps de travail du personnel, la durée chômée étant prise en charge à hauteur de 80% par l'assurance chômage. Ces indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) ne peuvent être obtenues que sur une période de 12 mois, mais le Conseil fédéral a la possibilité de la prolonger à 18 mois. Voire plus. La conseillère fédérale Doris Leuthard l'avait fait monter à 24 mois. A l'époque, plus de 90 000 salariés avaient été placés au chômage technique. La mesure avait touché surtout les régions industrialisées, 13% des actifs dans le canton du Jura et 11% dans celui de Neuchâtel. Selon une étude du KOF, le centre de recherche conjoncturel de l'EPFZ, le dispositif a permis entre 2009 et 2015 de réduire en moyenne le nombre de licenciements dans les sociétés concernées d'au moins 10% sur l'ensemble de leur personnel et, de fait,

de dégager de substantielles économies pour la caisse de chômage. L'intérêt pour les entreprises et les branches économiques est aussi de conserver en poste des travailleurs qualifiés et expérimentés.

TOURISME ET CULTURE EN PREMIÈRE LIGNE

Depuis la crise née des subprimes étasuniens, les entreprises en difficulté ont continué à actionner cette option. Les derniers chiffres publiés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), en décembre dernier, montrent que 3279 collaborateurs de 151 sociétés étaient en RHT, pour 154 535 heures chômées durant ce mois. Selon Boris Zürcher, chef de la Direction du travail du Seco interrogé par l'ATS, les demandes ont pris l'ascenseur à partir du 1^{er} mars, suivant les mesures édictées par le Conseil fédéral pour lutter contre la propagation du virus. Si pour tout le mois de février, 18 requêtes en chômage partiel ont été accordées, 75 avaient déjà été concédées pour la seule première semaine du mois de mars. La majorité d'entre elles provenaient du canton de Zurich, de sociétés actives dans l'hôtellerie-restauration, le tourisme, la culture et l'événementiel, alors qu'habituelle-

ment, elles sont issues en grande partie de l'industrie des machines, des équipements électriques et de la métallurgie. «Il est difficile d'obtenir des informations, car la Convention collective des machines n'impose pas aux employeurs d'informer les syndicats sur le chômage partiel, mais je suis en train de récolter des indications auprès des régions d'Unia. J'ai l'impression qu'un certain nombre d'entreprises projettent d'y recourir et je pense que, dans les jours et les semaines à venir, beaucoup de cas devraient être annoncés», répond Manuel Wyss, responsable de la branche des machines d'Unia. Sur le canton de Genève, l'Office cantonal de l'emploi avait déjà reçu, du 2 au 11 mars, 76 demandes d'entreprises concernant 1415 travailleurs, rapporte la *Tribune de Genève*. La RHT peut être sollicitée en raison d'une baisse provisoire des commandes, de la clientèle et de l'annulation d'un événement, mais aussi de la rupture des chaînes d'approvisionnement. Ce dernier motif concernant particulièrement l'industrie. «On risque de manquer de pièces fabriquées en Chine», appréhende Sylvain Schwab, secrétaire syndical d'Unia Neuchâtel et fin connaisseur du tissu horloger de l'arc jurassien.

HORAIRES FLUCTUANTS DANS L'HORLOGERIE

«Pour l'heure, il n'y a que peu de demandes de RHT, mais cela peut aller assez vite et concerner toutes les régions horlogères», indique Raphaël Thiémard, responsable de la branche horlogère et microtechnique d'Unia. Alternative à la RHT, la CCT de l'horlogerie a pour spécificité d'autoriser dans les entreprises, sous réserve d'approbation par les partenaires sociaux, les horaires fluctuants, soit la modulation de la durée hebdomadaire du travail, de 30 heures au minimum à 45 heures au maximum. «Nous en signons en ce moment, même si nous ne sommes a priori pas favorables à cette flexibilisation. Il n'est pas bon de se retrouver avec 50 heures au compteur à rattraper et de devoir travailler le samedi. Nous l'acceptons pour de courtes durées, après avoir consulté le personnel et dans l'optique de préserver les emplois.»

UNIA VEUT UNE INDEMNISATION À 100%

Reste que, pour les salariés, tout n'est pas rose dans le chômage partiel. D'abord en ce qui concerne l'indemnité, qui ne couvre que 80% du salaire chômé. C'est pourquoi Unia exige que l'intégralité du salaire soit versée et ce

dès le premier jour en supprimant le délai d'attente. Le syndicat veut laisser la possibilité de prolonger la RHT jusqu'à la fin de la crise. «Nous demandons aussi l'élargissement du cercle des bénéficiaires aux employés payés à l'heure, à contrat à durée déterminée et aux temporaires», explique Mauro Morretto, responsable Unia de l'hôtellerie-restauration, secteur particulièrement concerné. Le Seco étudie cette semaine cette possibilité d'élargissement. Autre problème, les travailleurs en RHT sont obligés de chercher un emploi provisoire et se font embêter par les offices régionaux de placement. Cette obligation sera toutefois abolie dès le 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la révision de l'assurance chômage dont le Conseil des Etats a mis mercredi dernier la touche finale. Enfin, depuis la semaine dernière, les formalités administratives ont été allégées, le délai de préavis a été réduit de dix jours à trois. C'était une demande des syndicats et de certaines branches que le chômage partiel soit ainsi accordé de manière «non bureaucratique». ■



■ Schweizer Syndikat Medienschaffender ■ Syndicat suisse des mass media ■ Sindacato svizzero dei mass media ■ Sindicat svizzer dels medis de massa

Fort d'environ 3000 membres, le SSM est le syndicat suisse le plus important du secteur des médias électroniques. Il représente le personnel de la SSR et celui des radios et télévisions privées. Le groupe SSM Suisse romande compte environ 800 membres qui travaillent pour la RTS (radio et télévision) ou dans les médias électroniques privés.

Pour le secrétariat régional romand (Genève/Lausanne), nous recherchons un-e

Secrétaire syndical-e 60%

Votre mission et vos responsabilités

Vous êtes responsable avec votre collègue des dossiers syndicaux et des questions relevant de la convention collective de travail pour les domaines radio et télévision de la RTS. A ce titre, vous assumez des tâches variées. Vous assurez une assistance individuelle en cas de conflits de travail, vous soutenez nos groupes de bénévoles dans leurs activités et le recrutement de membres. Votre domaine d'activités comprend également des tâches administratives, la participation à différentes instances dans le cadre du partenariat social avec la SSR ainsi que, au besoin, la participation à des négociations nationales et la collaboration au sein d'organes nationaux du SSM.

Votre profil

Titulaire d'une formation supérieure, vous avez plusieurs années d'expérience dans un syndicat (ou une organisation similaire), vous vous intéressez au secteur des médias et êtes attaché-e aux valeurs syndicales. Vous connaissez parfaitement les problématiques individuelles et collectives liées au droit du travail. Une formation juridique ou en droit des assurances sociales serait un avantage. Vous savez travailler de manière indépendante et comprenez rapidement les enjeux. A l'aise dans les négociations, vous ne craignez pas de vous affirmer et vous travaillez consciencieusement. Traiter avec des personnes de tous les niveaux hiérarchiques ne vous pose aucun problème. Vous avez en outre une bonne aptitude à travailler en équipe et d'excellentes compétences de communication. Vous êtes évidemment disposé-e à assurer une présence dans les différents studios, à travailler en étroite collaboration avec les comités du groupe syndical, avec le secrétariat central et les autres bureaux syndicaux du SSM. Votre première langue est le français et vous avez une bonne connaissance de l'allemand écrit et parlé ainsi que des connaissances de MS Office. Vous acceptez de vous déplacer régulièrement entre Genève, Lausanne et la Suisse alémanique.

Nous proposons une activité indépendante, dans un environnement professionnel large et varié. Nous offrons de bonnes conditions de travail et des possibilités de formation continue.

Lieu de travail: Genève, avec des déplacements réguliers à Lausanne.

Veuillez envoyer votre dossier de candidature d'ici au **3 avril 2020** par courriel à: candidature@ssm-site.ch

Pour toute question, veuillez contacter Valérie Perrin, secrétaire régionale du SSM romand, par courriel (valerie.perrin@ssm-site.ch).

WWW.EVENEMENT.CH

**LECTEURS
ÉCRIVEZ-NOUS
CE JOURNAL
EST LE VÔTRE!**

L'ÉVÉNEMENT
SYNDICAL

Place de la Riponne 4,
1005 Lausanne
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

**Unia Transjurane
Groupes locaux 2020
Report des dates**

Chères militantes, chers militants,
Chères et chers membres,

les mesures de prévention pour le Coronavirus, nous imposent un **report des dates de nos groupes locaux**, prévus pour le 25 et 26 mars prochains.

La nouvelle date sera planifiée et communiquée ultérieurement par un courrier à nos membres et par le biais d'une nouvelle annonce sur l'Événement syndical.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Unia Transjurane

Pour infos T 0848 421 600 - transjurane@unia.ch

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL Place de la Riponne 4 1005 Lausanne Tél. 021 321 14 60 Fax 021 321 14 64 redaction@evenement.ch www.evenement.ch ÉDITEUR L'Événement syndical Syndicat Unia PRÉSIDENT Aldo Ferrari RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE Sonya Mermoud	ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot JOURNALISTES Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin COLLABORATEURS RÉGULIERS Evelyne Brun, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald, Daniel Süri PHOTOGRAPHES Neil Labrador, Thierry Porchet	ABONNEMENTS 39 éditions par an Abonnement annuel Fr. 60.- Abonnement de soutien Fr. 100.- forum@evenement.ch Publicité pub@evenement.ch CONCEPTION & MISE EN PAGES Atoll "flots graphiques" Catherine Gavin IMPRESSION Pressor SA, Delémont Tirage contrôlé 58 164 exemplaires
---	--	--

LE COURRIER

**Votre abonnement, la garantie
d'un média indépendant**

Essai Web 2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch

NOUVEAU CONFLIT COLLECTIF DANS LA LOGISTIQUE

A Genève, un livreur d'Enesa, sous-traitant de DPD, a été licencié après avoir réclamé une prime pourtant promise. Un cas qui a permis à Unia de soulever de nombreux dysfonctionnements



Unia soutient les livreurs dans leur lutte.

Textes Manon Todesco
Photos Thierry Porchet

Tout commence à la fin de l'année dernière. Medhi, chauffeur-livreur employé depuis juin 2019 par Enesa, un sous-traitant du géant DPD, ne voit pas arriver sa prime de Noël pourtant promise par son employeur. «Il me paraissait logique de la réclamer, j'étais dans mon droit, mais cela m'aura coûté un licenciement avec effet immédiat», raconte le jeune de 27 ans lors d'une conférence de presse devant le dépôt DPD à Genève. «Ce travail n'est pas un choix mais une nécessité et, certains ayant reçu des pressions de la direction, ils n'osent pas s'afficher publiquement.»



«On sait à quelle heure on commence mais jamais quand on termine. On ne prend pas de pause, on mange un sandwich sur le pouce entre deux clients et certains collègues ne prennent même pas le temps d'aller aux toilettes et urinent dans une bouteille», raconte Medhi.

RYTHME INTENSE

Manifestement, la prime n'est que la pointe de l'iceberg. «On sait à quelle heure on commence mais on ne sait jamais à quelle heure on termine. On ne prend pas de pause, on mange un sandwich sur le pouce entre deux clients et certains collègues ne prennent même pas le temps d'aller aux toilettes et urinent dans une bouteille.» Les quelque trente chauffeurs commencent à 6h. Après un peu de manutention au dépôt, ils partent en tournée vers 8h45 et termineront leur journée quand la centaine de clients aura été livrée. «Officiellement, on travaille 40 heures par semaine, ce qui devrait nous faire rentrer à 14h, mais ça n'arrive jamais. On termine à 18h, 19h, voire 20h ou 21h en haute saison, notamment à Noël.» Les heures supplémentaires, réalisées donc quotidiennement, ne sont d'après leur contrat compensées «ni en temps de repos, ni en paiement». «Nous avons un salaire de base de 4200 francs brut, explique Medhi. Si on a un accrochage avec le véhicule, on doit payer une franchise de 1000 francs, sans oublier les amendes de stationnement ou encore les clients malhonnêtes qui disent ne pas avoir reçu leur colis qui sont déduits de notre salaire.»

Un rythme de travail harassant pour un salaire médiocre, auquel il faut ajouter le stress de la route et une pression à aller toujours plus vite pour livrer toujours plus de clients. «On exige de nous de faire un travail de qualité, mais on ne nous donne pas les moyens d'y parvenir», regrette Medhi.

REFUS DE COLLABORER

Unia, qui soutient le travailleur et plusieurs de ses collègues, s'est d'abord tourné vers Enesa, puis vers DPD. «Ces chauffeurs sont embauchés par Enesa, mais ils conduisent des fourgons DPD, portent les habits de DPD et travaillent avec le système de scanners DPD», informe Umberto Bandiera, secrétaire syndical en charge du dossier. «Nous

leur avons demandé qu'ils nous fournissent les relevés des heures travaillées par les chauffeurs grâce aux scanners qu'ils utilisent, mais ils ont refusé de collaborer.» Pour le syndicaliste, qu'un grand groupe international, leader sur le marché suisse, traite son personnel de cette façon est scandaleux. «Tous les chauffeurs ont le même profil: ils sont jeunes, ont besoin de travailler et connaissent mal leurs droits. Nous les accompagnons donc dans leur lutte pour exiger le paiement de leurs heures supplémentaires mais aussi le respect des obligations légales, à savoir l'enregistrement du temps de travail et le respect des temps de pause.»

MÉDIATION EN VUE

Pourtant, DPD a signé un accord global avec les syndicats de la branche, comportant notamment une clause sur les sous-traitants dans laquelle il s'engage à respecter les usages en vigueur. «Sachant que DPD n'emploie pas directement de personnel de logistique et passe exclusivement par des sous-traitants, il doit aussi prendre sa part de responsabilité et vérifier le respect scrupuleux des obligations légales par ses partenaires», souligne Umberto Bandiera. La société sera formellement relancée une nouvelle fois. Sans réaction de sa part, Unia n'exclut pas de saisir la CRCT.

Et le responsable syndical de conclure: «Le marché de la logistique est strictement lié à celui du commerce en ligne qui représentait en 2018 en Suisse 10,5 milliards de francs de chiffre

d'affaires. Socialement, il faut aussi prendre conscience que la facilité aujourd'hui à faire des achats en ligne et des renvois gratuits passe par une com-

pression des conditions de travail des livreurs, qui sont les grands perdants dans l'histoire.» ■

POING LEVÉ

QU'IMPORTE LE POISON...

Par Sonya Mermoud

Multinationales criminelles. BASF, Bayer Crop Science, Cor-teva Agriscience, FMC et Syngenta. Cinq géants de l'agrochimie – respectivement d'Allemagne pour les deux premiers, des Etats-Unis pour les deux seconds et le dernier de Suisse – qui partagent, outre une même activité, des points communs: celui de jouer avec la santé et la vie des agriculteurs utilisant leurs pesticides, celui de contaminer l'environnement et de détruire la biodiversité. Ces cinq entreprises engrangent en effet des milliards en vendant des produits cancérigènes pour les humains, ou mortels pour les abeilles. Les informations émanent de Public Eye. L'ONG, en collaboration avec une cellule d'enquête de Greenpeace, a mené une investigation fouillée sur la question. Conclusions de la recherche: les multinationales concernées ont réalisé ensemble 35% de leurs chiffres d'affaires en faisant commerce de substances particulièrement dangereuses et controversées, soit 4,8 milliards sur les 13,4 que représente le business des pesticides de ces sociétés.

Deux poids, deux mesures. Une grande partie de ces ventes ont été réalisées dans des pays en développement ou émergents – Brésil et Inde en tête – les multinationales profitant de réglementations moins strictes. Et dans l'incapacité d'écouler leur poison dans nombre d'Etats en raison des interdictions qui les frappent, notamment dans l'Union européenne et dans nos frontières. Pas de quoi freiner les mastodontes de l'agrochimie poursuivant leur juteux commerce avec des acteurs et sur des terrains de jeux moins regardants. Au mépris total des populations locales, d'autant plus exposées qu'elles vivent souvent dans la pauvreté. Sans aucun égard pour la nature. Et avec des dramatiques conséquences à la clef: risques de cancers, d'altération de la croissance des enfants, du système reproducteur. Sans oublier les intoxications et les décès liés à la commercialisation des substances les plus toxiques représentant 4% du marché de ces firmes: Public Eye chiffre à 25 millions le nombre annuel d'empoisonnements aigus d'agriculteurs et à 220 000 celui des décès. Syngenta, à lui seul, est responsable des deux tiers de ces ventes mortifères. L'impact sur l'environnement est aussi catastrophique et de grande ampleur: selon cette même source, 10% du business des cinq entreprises incriminées portent sur des pesticides renfermant des néonicotinoïdes qui jouent un rôle majeur dans la disparition des insectes pollinisateurs.

Du vent... Pesant de tout leur poids au sein du puissant lobby de l'agrobusiness CropLife, BASF et consorts se présentent pourtant comme des entreprises responsables. Des firmes soi-disant innovantes et soucieuses de remplacer les produits les plus nuisibles par des alternatives moins toxiques. Du vent... Et une posture où le durable n'est rien de plus que de la communication, du marketing, à l'heure où l'environnement s'invite régulièrement dans le débat politique. Où la violation des droits humains est dénoncée de manière récurrente par les ONG. Seules des mesures contraignantes pourraient amener des changements. Une option qui se heurte toutefois à la pression exercée par d'influents groupes d'intérêts pour qui, qu'importe le poison, pourvu qu'on ait le profit. On rêve dès lors d'un pesticide qui permettrait d'éradiquer un autre type de mauvaise herbe... ■

BRÈVE

AU LOCLE, DES CADRANIERS MENACÉS

Au Locle, IMI Swiss pourrait fermer ses portes d'ici à l'été: 21 emplois sont menacés. Appartenant à un groupe français, cette société installée dans la Mère Commune depuis 2009 est spécialisée dans la fabrication de cadrans haut de gamme et la distribution de pierres d'horlogerie. Dans un communiqué envoyé à la presse régionale, la direction d'IMI invoque une «restructuration» dans un contexte de «baisse importante des volumes exportés par l'horlogerie suisse depuis quatre ou cinq ans». Une procédure de consultation pour licenciement collectif est en cours dans laquelle Unia assiste le personnel. Un rapport de consultation devait être remis à la direction lundi à l'heure du bouclage de ce numéro, proposant, selon Sylvain Schwab, secrétaire syndical d'Unia Neuchâtel, des «alternatives à la fermeture du site». ■ **JB**

LA FAUTE AU CHAUFFEUR...

Sollicité, le groupe DPD n'a pas répondu à notre demande. Son directeur général pour la Suisse a toutefois réagi au micro de Radio Lac. «Si on avait des TU (partenaires sous-traitants, *ndlr*) qui interdisaient d'aller aux toilettes ou de manger, j'aurais un *turn-over* beaucoup plus élevé que ça», se défend Tilmann Schultze. Ce dernier assure également que, lorsqu'un chauffeur remonte une information pareille, il est convoqué et le cas est éludé. «Je ne veux pas remettre en cause ce que ce chauffeur a dit, car on n'est pas à l'abri d'un TU qui ne se comporte pas bien», reprend le responsable, avant de lancer que, chez DPD, quand on licencie un chauffeur au bout de quelques mois, «c'est qu'il n'a pas fait le job».

«Les déclarations de M. Schultze à Radio Lac montrent une méconnaissance évidente du dossier et une violation du devoir de diligence qu'une multinationale comme DPD devrait au contraire savoir bien maîtriser, répond Umberto Bandiera. Une raison de plus pour soutenir les livreurs dans leur lutte.» Le syndicaliste précise avoir invité formellement la direction à une réunion urgente à Genève, restée pour l'heure sans réponse... ■

DIALOGUE ET EUROPE SOCIALE

Invité par la Fondation Jean Monnet, Per Hilmersson, secrétaire adjoint de la Confédération européenne des syndicats, a retracé les grandes lignes des défis actuels de l'Europe

Sylviane Herranz

Un représentant du patronat européen et un représentant des syndicats devaient se confronter ce soir-là à Dorigny à Lausanne pour débattre de l'Europe sociale dans le cadre d'un «Dialogue européen» mis sur pied par la Fondation Jean Monnet. Mais ce 4 février, seul le secrétaire adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES), le Suédois Per Hilmersson, avait fait le déplacement, la directrice générale adjointe de BusinessEurope, Thérèse de Liedekerke, s'étant désistée. Face à un public clairsemé, Per Hilmersson était interrogé sur sa vision de l'Europe sociale par Pat Cox, président de la Fondation Jean Monnet et ancien président du Parlement européen. «L'Europe sociale est un sujet politiquement sensible et très vaste», a introduit Pat Cox, en questionnant l'invité sur différents aspects, tels que la montée du populisme, les défis climatiques, industriels, démographiques, du marché du travail, les effets du Brexit, ainsi que les défis de l'innovation et de la compétitivité. D'entrée, Per Hilmersson a donné sa vision de l'Union européenne (UE), fondée sur une «économie de marché sociale, dont le but est d'aller vers davantage de compétitivité tout en disposant d'une justice sociale». Concernant le populisme, il a expliqué que ce dernier a le plus souvent émergé là où les Etats ont remis en question les droits des travailleurs et des syndicats. «On constate que, même parmi nos membres, il existe des sentiments négatifs face à l'Europe. Nous devons regarder les séquelles laissées par la crise économique. L'économie repart, mais il y a toujours de fortes inégalités, de 4% à 62% selon les pays. Il y a beaucoup d'instabilité, d'emplois tem-

poraires, des retraites à assurer alors que les salaires sont moindres», dit-il, ajoutant qu'en Europe, un travailleur sur dix court le risque de tomber dans la pauvreté. «Le manque d'Europe sociale engendre de la défiance. Seuls un bon travail, un bon salaire et l'accès à des droits égaux en matière d'éducation, de santé et de formation peuvent être à la base d'une telle Europe.»

RÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

Le responsable de la CES a appelé à «laisser derrière nous l'austérité, à créer plus de travail de qualité et une base de droits sociaux pour promouvoir une croissance économique durable permettant d'assurer une bonne transition vers l'économie numérique et neutre en carbone». Deux points constituant les grands défis à venir: celui du changement climatique s'inscrit dans la proposition de Pacte vert de la Commission européenne pour devenir le premier continent neutre en matière d'émission carbone d'ici à 2030; et celui de l'automatisation et de la digitalisation pourra être relevé grâce à la formation continue de tous les salariés. «Il faut une révolution des compétences, l'industrie verte va créer des millions d'emplois. Maintenant il y a une faille, un vide, nous devons investir dans le développement de ces qualifications.» Interrogé par Pat Cox sur les divergences entre le patronat européen et la CES face aux enjeux actuels, Per Hilmersson a indiqué: «Nous avons les mêmes objectifs quand il s'agit d'une Europe sociale. La différence principale porte sur les outils que devrait avoir l'UE pour y parvenir. La CES pense qu'il faudrait les mêmes règles pour tous les Etats membres, mais en général, le patronat n'est pas favorable à des améliorations. Depuis dix à vingt ans, malheureusement, le dialogue social ne fonctionne pas bien.»



A l'occasion d'un traditionnel «Dialogue européen», le secrétaire adjoint de la CES, Per Hilmersson, était interrogé par l'Irlandais Pat Cox, ancien président du Parlement européen, qui préside aujourd'hui la Fondation Jean Monnet.

PROTOCOLE SOCIAL

Attendu sur la problématique de la libre circulation, Per Hilmersson a plaidé «pour une mobilité équitable» et informé d'un projet de Protocole social qui changerait le cadre des traités afin que les droits sociaux priment sur la liberté économique. Il a aussi apporté son soutien aux syndicats suisses pour la défense des mesures d'accompagnement face aux pressions de l'UE sur l'accord-cadre. «Ces mesures ont été introduites pour protéger les travailleurs en poste et combattre le dumping social. Pour la CES, aucune circonstance ne devrait permettre de diminuer ces règles, notamment au niveau des salaires. On doit garantir le traitement égal de tous les travailleurs en Suisse. Nous devons défendre les droits et les salaires plutôt que nos frontières.» Présent dans le public, Vasco Pedrina, ancien président d'Unia, a interpellé le syndicaliste européen au sujet de cet accord: «Aux trois points concrets à résoudre – mesures d'accompagnement, aides de l'Etat et directives sur la citoyenneté – s'ajoute la problématique de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Pour les syndicats, jusqu'en 2005, cette cour avait une conscience sociale de l'Europe. Ensuite, dès 2007-2008, il y a eu

quatre jugements, dont Laval, Viking et Luxembourg, dans lesquels la CJUE a donné la priorité à la liberté économique par rapport aux droits sociaux. Ça a été l'ouverture au dumping social et aux pressions de l'UE sur la Suisse et sur nos mesures d'accompagnement.» Vasco Pedrina a ajouté que de nouveaux jugements diminuant les droits sociaux et favorisant le dumping venaient d'être rendus, notamment sur l'Autriche qui a dû diminuer ses jours d'annonce pour garder son système de caution et sur une société travaillant en Autriche, autorisée par la Cour à payer des salaires hongrois. «D'où nos inquiétudes. Faut-il attendre que les traités soient modifiés et que les droits sociaux soient placés avant la liberté économique, ou faut-il espérer que, grâce à la diplomatie, la Cour renvoie elle-même sa hiérarchie?»

VOTATION SUR LA LIBRE CIRCULATION

Pour Per Hilmersson, cette question «témoigne du besoin d'un Protocole social. Normalement, tous les employés doivent avoir un même salaire, mais il y a encore des différences au niveau des droits des travailleurs dans les traités existants. C'est pour cela qu'il faut une vraie base, garantissant l'égalité. L'UE devrait aussi créer une clause

de non-réduction des normes standards, tant pour la Suisse que pour le Royaume-Uni.» Autre sujet helvético-européen, la votation du 17 mai sur l'initiative de l'UDC demandant l'arrêt de la libre circulation. «Si cet objet passe, il abolira tous les accords avec l'UE et tous les acquis des travailleurs obtenus à leur suite. Ce qui me fait penser au Brexit qui vient de commencer, a noté Per Hilmersson. Je suis très inquiet sur ce vote, je ne veux pas que le partenariat avec la Suisse s'achève. C'est important pour nos travailleurs, pour l'emploi, et cela concerne aussi les citoyens suisses.» «Nous allons nous engager pour le non à la résiliation de la libre circulation des personnes, a déclaré Pierre-Yves Mailard, lui aussi dans la salle. Les nationalistes se préparent déjà à abolir, juste après le vote, les mesures d'accompagnement. Ils leur reprochent d'avoir permis de réguler le marché de l'emploi. Ce qu'ils veulent, c'est libéraliser les conditions de travail, les services publics.» Le président de l'Union syndicale suisse a encore plaidé pour ne pas mélanger le débat sur l'accord-cadre et celui sur l'initiative de l'UDC, ce qui favoriserait cette dernière. ■

Algérie: syndicalistes indépendants harcelés et emprisonnés

Les syndicats mondiaux demandent une intervention urgente de l'Organisation internationale du travail auprès du Gouvernement algérien

Sylviane Herranz

«Il faut que l'Organisation internationale du travail (OIT) intervienne d'urgence pour assurer la sécurité physique et le bien-être des syndicalistes indépendants en Algérie ainsi que la poursuite de leurs activités.» Cet appel lancé par les fédérations syndicales mondiales Industriall, UITA, ISP et par la Confédération syndicale internationale a été adressé le 11 février dernier à Guy Ryder, directeur général de l'OIT. Il découle du constat alarmant des menaces systématiques et des emprisonnements subis par les membres et les dirigeants des syndicats indépendants dans ce pays, et prend appui sur les recommandations adoptées par le Comité de la liberté syndicale de l'OIT, telles que l'exigence de la reconnaissance par les autorités algériennes de la Confédération syndicale indépendante CGATA. En lieu et place de son enregistrement, la CGATA a vu, le 4 décembre dernier, la police poser des scellés sur son siège, en raison, indique le communiqué des syndicats mondiaux, d'«activités non autorisées».

«REPRÉSAILLES FÉROCES»

«Dans les faits, l'activité syndicale est maintenant considérée comme un délit, soulignent les fédérations mondiales. Les syndicats indépendants ne peuvent assurer leurs fonctions sans être harcelés et subir des représailles féroces.» Les organisations listent plusieurs syndicalistes poursuivis ou condamnés. Ainsi, Raouf Mellal, dirigeant du Snateg, syndicat indépendant de la Compagnie publique d'électricité et de gaz et de la confédération nationale Cosytop, fait notamment l'objet d'un procès en diffamation qui, selon les fédérations mondiales, a été intenté en guise de vengeance par le ministre du Travail à la suite des plaintes déposées à l'OIT. Il a été condamné en novembre à six mois de prison et à des peines d'amende. Le 5 février, la police a fermé et interdit l'accès aux bureaux du Snateg et de la Cosytop à Alger. Autre responsable cité, Kaddour Chouicha, président du Syndicat indépendant des travailleurs de l'enseignement supérieur. Il été arrêté et condamné en décembre à un an de prison ferme pour avoir critiqué les autorités civiles et militaires. Libéré pour des raisons de santé, il est

de nouveau incarcéré le 14 janvier, puis relâché le lendemain. Il a été relaxé le 3 mars lors de son procès en appel, mais un recours aurait été déposé par le procureur. Le syndicaliste Ibrahim Daoudji a été arrêté le 12 octobre, avec son fils de 3 ans. Remis en liberté, il est de nouveau sous les verrous depuis le 3 mars. Une autre militante, Rym Kadri du syndicat des travailleurs de l'éducation, a été incarcérée le 24 novembre pour avoir participé à une grève réclamant la libération des prisonniers politiques. Relaxée après quatre jours, elle reste soumise à un contrôle judiciaire et policier. Le président du syndicat des aides-soignants, Hamza Kherroubi, a lui été écroué en décembre pour son engagement civique et son soutien au mouvement démocratique. Condamné à un an de prison, puis libéré pour des raisons médicales, il a été remis en détention le 21 janvier. Il aurait été relaxé le 24 février.

ATTQUES MÉDIATIQUES

De nombreux autres militants font l'objet d'une surveillance policière constante et risquent d'être arrêtés à tout moment, expliquent les confédé-

rations internationales, qui dénoncent aussi les attaques incessantes des médias proches du gouvernement à l'encontre des syndicalistes indépendants. Ces derniers sont qualifiés «d'agents de l'étranger, préparant ainsi le terrain pour une répression encore plus acharnée», souligne le communiqué. Les syndicats mondiaux appellent le directeur général de l'OIT à insister pour que les autorités algériennes «garantissent la libération sans conditions de toutes les personnes arrêtées pour avoir exercé leurs droits civiques et syndicaux», ordonnent «la réouverture des locaux des syndicats et mettent fin à la surveillance de leurs activités» et «prennent immédiatement des mesures pour permettre l'enregistrement et les activités sans entraves des syndicats indépendants». ■

LES TRAVAILLEURS DE TORNOS EN RHT

A Moutier, la majorité des quelque 300 salariés du fabricant de machines-outils sont au chômage technique à mi-temps

Jérôme Béguin

A Moutier, la majorité des quelque 300 salariés de Tornos sont au chômage partiel à un taux de 50% depuis le 1^{er} mars. La mesure, qui concerne tous les départements, à l'exception de la vente, est prévue jusqu'au mois d'avril, mais pourrait être reconduite le cas échéant. L'annonce a été faite par la direction le 9 mars à l'occasion de la conférence annuelle du groupe. En 2019, le chiffre d'affaires du fabricant de machines-outils s'est tassé de 214,9 millions à 205,3 millions de francs; plus inquiétant: le carnet de commandes a reculé de 45%, de 245 à 135,5 millions. La réduction de l'horaire de travail n'est pas liée à la crise du coronavirus, ont assuré les patrons de Tornos. «Les résultats de l'industrie des machines ne sont pas bons et les chiffres de Tornos s'en ressentent. La RHT est un levier permettant de préserver l'emploi et les compétences, un outil qu'il faut utiliser, tout ce qui est en faveur de l'emploi est bon à prendre, surtout lorsque les cycles économiques se raccourcissent. Si le chômage partiel est accordé, c'est

plutôt un signe positif, cela veut dire que les carnets ne sont pas vides et qu'il existe des perspectives», commente Patrick Cerf, responsable du secteur industrie d'Unia Transjurane.

TRAVAILLEURS ÂGÉS LICENCIÉS

Toutefois, pour le secrétaire syndical, tous les indicateurs sociaux ne sont pas au vert chez Tornos: «Il ne fait pas bon devenir un travailleur âgé dans cette entreprise. Sur ma table, les dossiers de salariés qui se sont fait mettre dehors après 20, 30 ou 40 ans de boîte se multiplient. C'est proprement scandaleux, indigne, un manque de respect inouï à l'égard de personnes qui ont œuvré si longtemps en faveur de cette grande marque. Même si on parle de préretraites et de quelques avantages, dans les faits, ces salariés sont jetés aux oubliettes, ils peinent à décrocher un nouvel emploi et se retrouvent au chômage avec un revenu réduit», tonne Patrick Cerf, qui se dit touché à titre personnel: «Certains ont pleuré devant moi. De l'avis général, dans les ateliers et les bistrots, on ne trouve pas ça normal, cela ne fait pas de pub à ce qu'on ap-



PIERRE NOVERRAZ/ARCHIVES

Le tassement, en 2019, du chiffre d'affaires de Tornos et l'important recul des commandes expliquent le recours au chômage partiel. Un outil qui permet de préserver l'emploi et les compétences.

pelle en Prévôté la Grande Maison. Mais il faut que ça se sache. Je travaille sur ces dossiers et j'attends des réponses.» Dans ces circonstances, le syndica-

liste juge «assez déments» les montants des rémunérations de la direction publiés dans le rapport annuel: «Cela devient même intolérable.» Michael

Hauser, CEO du groupe, a ainsi touché 1,03 million en 2018, sans parler des menus bienfaits accordés par le conseil d'administration. ■

Favorol Papaux: dépôt de bilan annoncé

Les 95 employés de la menuiserie de Treyvaux perdent leur emploi

Sylviane Herranz

Après le choc de l'annonce de leur licenciement collectif pour la fin du mois de février, les salariés de Favorol Papaux ont été informés, le 9 mars dernier, que leur entreprise allait déposer le bilan, faute de liquidités pour honorer ses factures. Les salaires de février ont néanmoins été payés. Mais le petit espoir d'un projet de sauvetage d'une partie de l'activité, défendu par les deux directeurs de l'entreprise, s'est évaporé dans la foulée. L'entreprise de menuiserie, fondée dans le village de Treyvaux en Sarine il y a presque cent ans, était spécialisée dans la fabrication et la pose de fenêtres et de stores. Le secteur de vente et de pose des stores avait déjà cessé en décembre 2019. Depuis plusieurs années, la société connaissait des difficultés. Après deux phases de restructuration, le nombre de salariés était passé de 187 personnes en 2015, à 95 aujourd'hui. Vendredi dernier, une assemblée du personnel s'est déroulée avec les syndicats pour discuter des questions pratiques liées à ce dépôt de bilan et à l'arrêt des activités. Selon Armand Jaquier, secrétaire régional d'Unia Fribourg, une partie des salariés reste



NEIL LABRADOR

L'espoir ténu du sauvetage d'une partie de l'activité, défendu par les deux directeurs de Favorol Papaux, s'est évaporé, faute de liquidités de l'entreprise.

pour l'heure à la disposition de l'entreprise en cas de besoin, et d'autres terminent certaines tâches. Le juge qui se prononcera sur la faillite doit rencontrer prochainement l'entreprise.

MESURES CONCRÈTES

«Nous espérons qu'il prendra rapidement une décision», indique le syndicaliste. Les travailleurs devront ensuite s'inscrire au chômage. En attendant, des mesures concrètes ont été prises, tant par la direction que par Unia, pour aider à la recherche d'un nouvel emploi pour les salariés, dont certains comptent de nombreuses années d'ancienneté. Certificats de travail, soutien à la rédaction de curriculum vitae ainsi que remplacement des apprentis figurent parmi ces mesures portées par l'entreprise. «De notre côté, nous fai-

sons des démarches actives pour faciliter le réengagement du personnel dans la branche», indique Armand Jaquier. Quant aux travailleurs, comment vivent-ils cette situation? «Ils accusent le coup. Ils ont été extrêmement touchés. Il y a beaucoup d'incompréhension, mais je vois aussi une grande dignité», relève le syndicaliste, qui souligne les compétences et le travail de qualité réalisés au sein de cette entreprise. Pour lui, les choix stratégiques faits il y a quelques années, notamment celui de rester sur le site d'origine de l'usine en aménageant l'outil de production dans l'espace à disposition, ont rendu difficile la réalisation de nouveaux développements industriels, qui auraient aidé à faire face à la concurrence à l'œuvre sur ce marché. ■

«Swiss Interim ne doit plus être autorisé à exercer»

En sursis concordataire, la société de travail temporaire accumule 750 000 francs de dettes, dont plus de 70 000 francs de salaires impayés à son personnel. Unia dénonce un scandale

Manon Todesco

Juste avant Noël, la boîte de placement Swiss Interim TTF a licencié son personnel, actif dans la construction et le nettoyage, et fermé ses bureaux. Présente dans cinq cantons romands, elle laisse plusieurs dizaines de travailleurs sur le carreau, et des arriérés de salaires et de vacances impayés pour un montant de base estimé à 70 000 francs. Les créances globales sont bien plus élevées puisque l'entreprise de travail temporaire cumulerait 680 000 francs de poursuites auprès de la Suva et de l'AVS. Si Swiss Interim TTF paraît à bout de souffle, elle n'est pas en faillite, mais en sursis concordataire provisoire. Une procédure permettant à la principale intéressée de trouver un accord avec ses créanciers.

LÉGITIMITÉ PERDUE

Pour le syndicat, qui soutient les employés lésés, il est urgent que l'insolvabilité soit prononcée et que l'autorisation d'exercer de la société soit retirée. «La position du Service de l'emploi vaudois est de laisser une chance à l'en-

treprise, mais on parle d'une coquille vide qui n'emploie plus personne, qui ne donne aucun signe de vie et qui a enfreint les dispositions du droit du travail», dénonce Nicolas Rochat Fernandez, juriste à Unia. La question qu'il se pose est la suivante: comment va-t-elle rembourser toutes ses dettes et pouvoir continuer à vivre? «Même si elle venait à rembourser tout ce qu'elle doit, Swiss Interim n'a plus aucune légitimité. Sans oublier les centaines de milliers de francs de créances auprès de la Suva et de l'AVS, qui signifient que, tout ou partie des salariés ont vu leurs cotisations sociales être prélevées sans aucune garantie qu'elles aient été versées aux caisses. C'est un scandale!» Selon les déclarations du Département de l'économie au Parlement vaudois, Swiss Interim TTF aurait une réserve de 1 million de francs de sûreté, déblocables seulement en cas de faillite de la société ou en cas de retrait de son autorisation d'exercer. «Cela couvrirait amplement ses dettes. Il est temps que le Seco et le Conseil fédéral réagisse», conclut Nicolas Rochat Fernandez. ■

INFORMATION IMPORTANTE D'UNIA VAUD

AFIN DE CONTENIR LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS, LES PERMANENCES D'UNIA VAUD SE FERONT UNIQUEMENT PAR TÉLÉPHONE OU, EXCEPTIONNELLEMENT, SUR RENDEZ-VOUS DANS LES CAS D'URGENCE. APPELEZ LE: 0848 606 606.

EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION, D'AUTRES INFORMATIONS VOUS SERONT COMMUNIQUÉES CES PROCHAINS JOURS. NOUS EN APPELONS À LA SOLIDARITÉ ET LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION. UNIA VAUD

«C'EST COMME SI NOUS REVENIONS AU XVIII^e SIÈCLE»

Un reportage de «Temps présent» aborde deux gros cas de dumping et de racket d'ouvriers sur des chantiers publics dénoncés par Unia

Jérôme Béguin

Le magazine *Temps présent* de la RTS braque ses caméras sur le dumping dans les chantiers publics. Diffusé ce 19 mars, un reportage de Françoise Weillhammer, «Zones d'ombres sur les chantiers publics», reviendra sur deux cas emblématiques. A Genève d'abord avec le chantier du nouveau dépôt des Transports publics genevois (TPG) d'En Chardon, qui avait défrayé la chronique au printemps 2019 lorsque Unia avait dénoncé un grave cas de sous-enchère salariale et de racket d'électriciens. Engagés dans le sud de l'Italie, ces travailleurs étaient victimes de ponctions sur leurs comptes bancaires, ouverts dans leur pays pour l'occasion. «Je savais qu'il y aurait des prélèvements, mais si je ne l'avais pas accepté, je n'aurais pas été engagé», raconte dans le documentaire un électro, qui avance le chiffre de 1000 à 1500 euros soustraits chaque mois. Zaffaroni, une société lombarde représentée en Suisse par une succursale domiciliée dans le canton de Vaud, avait obtenu le mandat pour l'électricité du dépôt en proposant un prix anormalement bas. «Il est important si on veut bien gérer les deniers publics de mettre l'accent sur le prix et d'en faire le critère principal», se justifie le directeur des TPG, Denis Berdoz. «Une simple règle de trois montre que l'entreprise ne pouvait pas respecter les conditions de travail», critique le secrétaire de la Fédération genevoise du bâtiment, Nicolas Rufener. Au final, il a fallu réattribuer le mandat pour l'électricité, l'inauguration du dépôt des trams et des bus a été repoussée de plusieurs mois et la facture du chantier s'est alourdie de 10 millions de francs. Le reportage nous emmène ensuite au Tessin, au tunnel de base du Monte Ceneri, le dernier maillon de la Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes. Là aussi, une société italienne, GCF, a décroché un gros contrat, celui de l'équipement ferroviaire, grâce à une offre très avanta-



Employés sur le chantier d'En Chardon, des travailleurs recrutés dans le sud de l'Italie étaient victimes de ponctions sur leurs comptes bancaires, ouverts dans leur pays pour l'occasion.

geuse. Employé durant plus d'une année, Fouad, un machiniste, témoigne: «Nous étions obligés de travailler entre 12 et 16 heures par jour, mais sur notre feuille de paie, il était toujours inscrit 8 heures. On était traités comme des esclaves. A l'intérieur de la société s'était établi un climat de silence, on ne pouvait pas se défendre, cela créait un sentiment d'injustice profonde.» Ici encore, des retenues salariales étaient prévues. Quelque 20 400 euros pour une année de travail, assure Fouad, qui a refusé et s'est tourné avec d'autres vers le syndicat. «C'est une remise en question

des droits fondamentaux des travailleurs, c'est comme si nous revenions au XVIII^e siècle», analyse Igor Cima. Ce secrétaire syndical d'Unia Tessen chiffre à au moins 3 millions les arriérés de salaires dus au personnel, soit 40 000 à 45 000 francs par travailleur. L'avocat de GCF conteste et a son explication concernant ces prélèvements: «Ils sont effectués pour payer l'impôt à la source»... La justice tranchera. En attendant, signalons que GCF s'est déjà fait pincer pour des faits similaires au Danemark. En guise de conclusion, le doc nous rappelle que GCF a été mandaté par les Transports publics de la région lausannoise pour poser cette année les rails dans le nouveau tunnel du LEB... Il y aura peut-être aussi du boulot pour Unia Vaud. Si «Zones d'ombres sur les chantiers publics» a le mérite de mettre en lumière un important problème social, il n'évoque pas vraiment les solutions possibles pour éviter ces dérives. Les téléspectateurs avertis pourront toutefois en déduire que ce n'est pas le moment de renoncer ou d'affaiblir les mesures d'accompagnement, ni le 17 mai à l'occasion de la votation sur l'initiative de limitation, ni plus tard lors de la conclusion de l'accord institutionnel avec l'UE. ■

«Zones d'ombres sur les chantiers publics», *Temps présent*, jeudi 19 mars à 20h10 sur RTS1, rediffusions le 20 mars à 13h35 et le 25 mars à 12h25 sur RTS2.



Le juriste d'Unia qui s'était occupé du chantier du nouveau dépôt des Transports publics genevois d'En Chardon, théâtre d'un grave cas de sous-enchère salariale et de racket d'électriciens.

AGENDA UNIA

EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS, LES ACTIVITÉS DE VOTRE SYNDICAT SONT FORTEMENT PERTURBÉES.

POUR TOUTES QUESTIONS, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT PAR TÉLÉPHONE AVEC VOTRE SECRÉTARIAT.

FRIBOURG

ANNULATION DES PERMANENCES SYNDICALES

En raison des prochains jours fériés, les permanences syndicales seront annulées dans le canton aux dates et lieux suivants:
Judi 9 avril (Judi Saint): annulation à Fribourg.
Samedi 11 avril (Samedi Saint): annulation à Fribourg et à Bulle
Mercredi 20 mai (veille de l'Ascension): annulation à Fribourg et à Bulle
Judi 21 mai (fête de l'Ascension): annulation à Fribourg
Mercredi 10 juin (veille de la Fête-Dieu): annulation à Fribourg et à Bulle
Judi 11 juin (Fête-Dieu): annulation à Fribourg.

GROUPE DES RETRAITÉS

Assemblée annuelle du 25 mars reportée
En raison de la pandémie du coronavirus, le comité du Groupe d'intérêt des retraités et retraitées d'Unia Fribourg a décidé de reporter l'assemblée générale annuelle convoquée pour le mercredi 25 mars au Chalet de l'Entraide ouvrière.

VAUD

RIVIERA – EST VAUDOIS ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS

En raison de la pandémie de coronavirus, nous avons décidé d'annuler l'assemblée générale des retraités et retraitées de la section Riviera-Est vaudois qui devait se tenir le 25 mars à Vevey.
L'exiguïté des locaux et la nécessité de nous protéger nous oblige à réagir de cette manière. Nous vous communiquerons au moment opportun la date à laquelle nous pourrions nous retrouver.
Votre président, Jean-Paul de Régibus

SECRÉTARIATS

BIENNE-SEELAND/SOLEURE

Secrétariat de Bienne
Rue de Morat 33, 2502 Bienne
Tél. 032 329 33 33
Secrétariat de Granges-Longeau
Rue Centrale 3, 2540 Granges
Tél. 032 653 01 11

FRIBOURG

Secrétariat de Fribourg
Route des Arsenaux 15, 1700 Fribourg
Tél. 026 347 31 31
Secrétariat de Bulle
Rue de Vuippens 29, 1630 Bulle
Tél. 026 912 77 14

GENÈVE

Secrétariat
Chemin Surinam 5, 1203 Genève
Tél. 0848 949 120

NEUCHÂTEL

Secrétariat de Neuchâtel
Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel
Secrétariat de La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 67, 2300 La Chaux-de-Fonds
Secrétariat du Locle
Crêt-Vaillant 19-21, 2400 Le Locle
Secrétariat de Fleurier
Place de la Gare 3, 2114 Fleurier

Pour les secrétariats de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, du Locle et Fleurier:
Tél. 0848 203 090
Depuis la France:
Tél. +41 848 203 090

TRANSJURANE

Secrétariat de Delémont
Rue des Moulins 19, 2800 Delémont
Secrétariat de Porrentruy
Rue des Baïches 18, 2900 Porrentruy
Secrétariat de Moutier
Rue Centrale 11, 2740 Moutier
Secrétariat de Tavannes
Rue du Quai 20, 2710 Tavannes
Secrétariat de Saint-Imier
Rue Francillon 10, 2610 St-Imier
Pour les secrétariats de Delémont, Porrentruy, Moutier, Tavannes et Saint-Imier:
Tél. 0848 421 600
Depuis la France:
Tél. +41 848 421 600

VALAIS

Secrétariat de Sion
Rue de la Dent Blanche 9, 1950 Sion
Secrétariat de Sierre
Rue du Temple 3, 3960 Sierre

Secrétariat de Monthey
Avenue de la Gare 15, 1870 Monthey
Secrétariat de Martigny
Avenue de la Gare 56, 1920 Martigny
Pour les secrétariats de Sion, Sierre, Monthey et Martigny:
Tél. 027 602 60 00
Depuis la France:
Tél. +41 27 602 60 00

VAUD

Secrétariat de Lausanne
Place de la Riponne 4, 1002 Lausanne
Secrétariat de Vevey
Avenue Paul-Cérésole 22, 1800 Vevey
Secrétariat d'Aigle
Chemin de la Zima 2, 1860 Aigle
Secrétariat de Nyon
Rue de la Morâche 3, 1260 Nyon
Secrétariat d'Yverdon
Rue Haldimand 23, 1400 Yverdon-les-Bains
Secrétariat du Sentier
Grand-Rue 44, 1347 Le Sentier
Pour les secrétariats de Lausanne, Vevey, Aigle, Nyon, Yverdon et Le Sentier: Tél. 0848 606 606
Depuis la France:
Tél. +41 848 606 606

COURRIER

APRÈS L'INAUGURATION: PAROLE AU POÈTE

La fête fut belle. La Maison du peuple de Lausanne a fait les choses comme il faut les faire. Les discours ont été particulièrement réussis. Tous les notables avaient commencé leur carrière dans cette maison remise à neuf. Julien Eggenberger, le président du conseil d'administration, a pu se féliciter du magnifique travail accompli. Le syndic de Lausanne nous a rappelé qu'il était venu demander son adhésion au Parti socialiste au premier étage, reçu sans chaleur... La présidente du gouvernement y était venue souvent avec son militant de papa, quand elle était petite. Le président de l'Union syndicale suisse nous a rappelé les importantes décisions prises dans cette salle. Il l'a beaucoup fréquentée. La fête et les discours se sont tenus dans la salle Jean-Villard-Gilles. Je voudrais, ici, lui donner la parole. La voix des poètes n'est pas assez écoutée. Il y a juste un demi-siècle, je créais le secrétariat du Parti socialiste vaudois. Je demandais à Jean Villard-Gilles de me dire ce qu'il pensait de la gauche en général et du Parti socialiste en particulier. Je précisais que je publierai son avis dans *24 heures*. Voici quelques extraits de sa réponse: «[...] Je n'ai jamais appartenu à un parti, et si mon cœur est à gauche, bien sûr, il me semble pourtant que la profonde mutation dans laquelle le monde est engagé remet tout en cause. C'est le cas des partis politiques, non leur existence nécessaire, mais dans leur réaction face à la sourde violence du capitalisme qui fait, lui aussi, du *social* comme Hitler quand, pour conquérir la classe ouvrière, il lui fabriquait des théories progressistes et des Volkswagen! [...] Certes, le capitalisme a du plomb dans l'aile et le problème des monnaies qui l'agite fait apparaître au grand jour ce qu'il est réellement, à savoir une foire d'empoigne sordide, une jungle féroce dans laquelle tous les coups sont permis. Mais il tient tout, jusqu'aux gouvernements, par le pouvoir invincible de l'argent. Les événements de Mai 68 l'ont secoué, terrifié, mais, comme au temps du front populaire, il s'est vite ressaisi et le veau d'or est encore debout. La révolution? Un beau rêve mais qui finit toujours mal. Il y a toujours au bout un Napoléon, un Staline, un Hitler, un Franco. Alors, reste le socialisme, un vrai socialisme avant tout soucieux de justice, de liberté, de dignité de l'homme, et capable de vider ces deux mamelles de la tyrannie qui ont nom Bureaucratie et Régime policier. [...] Et la classe moyenne, cette majorité silencieuse, accrochée à l'ordre moral, mûre pour le fascisme, comment l'arracher à son minable embourgeoisement pour l'amener au socialisme? [...] Je crois qu'au milieu du pesant matérialisme de notre époque, le socialisme, sans négliger bien sûr les problèmes quotidiens, doit mettre l'accent sur l'esprit dont le souffle peut rendre vie au verbe, devenu verbalisme, sur la qualité de la vie, qui, je le crois, est de plus en plus la grande aspiration des peuples.» Nous fêtons dans la salle qui porte le nom de Jean-Villard-Gilles. J'aurais aimé l'entendre nous dire tout cela. Il a bien mérité que les militants de la gauche vaudoise lui rendent cet hommage. Mais que gardons-nous de lui en dehors de la très célèbre *Venoge*? ■ **Pierre Aguet, Vevey**

STOP À LA PRÉCARISATION AU MÖVENPICK!

Les employées, soutenues par Unia, dénoncent des violations systématiques de la convention collective et des dispositions légales. Une résolution demande l'ouverture urgente de négociations

Manon Todesco

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, des employées de l'hôtel Mövenpick à Genève ont dénoncé la précarisation grandissante de leurs conditions de travail (lire notre édition précédente). Contrats «extra fixes» ne garantissant aucune heure de travail, déduction des temps de pause même si elles ne sont pas prises, modification des plannings sans consultation du personnel, obligation de se rendre disponible pendant les temps de pause, non-respect des temps de repos ou encore, entre autres choses, surcharge chronique de travail: la coupe est pleine pour les travailleuses! «Loin d'être une solution d'appoint, le recours massif à ce genre de contrats permet à la direction de l'hôtel de répercuter le risque économique, comme dans les cas de baisses de nuitées, sur les employées, engendrant instabilité et précarité», dénonce un communiqué de presse d'Unia.

«On parle surtout des employées du département du *housekeeping*, à savoir les femmes de chambre et les nettoyeuses, explique Camila Aros, secrétaire syndicale chez Unia responsable du dossier. Mais d'autres départements

sont également concernés par les mêmes problèmes, notamment dans les cuisines et les restaurants.»

RÉSOLUTION DÉPOSÉE

A la suite de cette action, une résolution a été transmise à la direction de l'hôtel cinq étoiles. «Nous avons demandé un rendez-vous urgent, poursuit la syndicaliste. Le département des ressources humaines de l'hôtel a répondu qu'on nous proposerait des dates dans les meilleurs délais.» La résolution demande notamment l'engagement en fixe des contrats «extra fixes», la mise en conformité du système d'enregistrement du temps de travail avec la compensation ou le paiement des heures supplémentaires, la protection des délégués syndicaux, l'établissement des plannings de travail deux semaines à l'avance pour deux semaines ou encore l'interdiction de faire deux postes à la fois. Soutenues par leur syndicat, les employées se disent prêtes à entreprendre «toute mesure utile pour obtenir leurs demandes».

PRIVÉS DE SALAIRE

Actualité oblige, Unia exige également que les mesures internes prises par l'hôtel contre le coronavirus soient suspendues. En effet, une circulaire destinée aux employés informe que la direction

«interdit à ses collaborateurs de voyager dans une zone à risque», et que si l'interdiction est bravée, ils devront respecter une mise en quarantaine pendant laquelle ils ne pourront pas «prétendre au paiement de leur salaire». Par

ailleurs, le document stipule aussi que «l'hôtel décide de la récupération des heures supplémentaires et des congés des collaborateurs». Des mesures tout à fait «illicites» selon Unia. Sans oublier ce personnel «extra fixe», laissé à

la maison en cette période de faible activité. «Certaines ne vont pas travailler de la semaine, confie Maria*, une employée licenciée (lire ci-dessous). A la fin du mois, elles auront un salaire de misère...» ■



Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, des employées de l'hôtel Mövenpick à Genève ont dénoncé la précarisation grandissante de leurs conditions de travail.

«J'AI ÉTÉ LICENCIÉE CAR JE NE DISAIS PAS OUI À TOUT»

Maria* était employée par l'hôtel Mövenpick comme femme de chambre depuis huit ans avant d'être licenciée au 30 mars prochain. «Au début, tout allait très bien, je travaillais entre 40 et 42 heures par semaine. Et puis, il y a deux ans, je suis tombée enceinte, ma grossesse a été compliquée et j'ai beaucoup été en arrêt.» A son retour, Maria* sent un malaise. «Ma cheffe était sans arrêt contre moi, c'était personnel. Avec trois enfants en bas âge placés en crèche à 60%, j'avais besoin d'un horaire fixe pour m'organiser, et elle n'a jamais voulu se montrer arrangeante ou me libérer aux horaires que je lui demandais. Elle se fâchait tout le temps après moi.» C'est là que Maria* commence à voir baisser ses heures de travail. «Tout à coup, on me demandait de ne travailler plus que deux ou trois jours par semaine. C'est là que j'ai réalisé que j'avais un contrat très bizarre, dit "extra fixe".» Parmi ses collègues, elles sont vingt à être soumises au même contrat, six seulement ont un contrat fixe. «A l'époque, je l'avais accepté, car j'en avais besoin, et on me donnait toujours du travail, donc cela n'avait pas d'importance.» C'est ensuite que ça se gâte. L'hôtel finit par lui proposer du travail sur appel, le jour pour le lendemain. Payée 19,07 francs de l'heure, son salaire oscille entre 1000 et 1500 francs par mois, pas plus. Et elle finit par être remerciée. Elle quittera son poste le 30 mars prochain. «Quand j'ai un problème, je dis les choses et cela n'a pas plu. La direction préfère les employés qui se taisent et font le poing dans leur poche.»

Malgré tout, Maria* a tenu à être présente le 8 mars lors de l'action devant l'hôtel, en solidarité avec ses collègues. «Nous nous battons pour avoir des contrats et des salaires fixes, mais aussi, en tant que mères, pour pouvoir mieux concilier vie professionnelle et vie de famille. Nous demandons également que le temps de change soit compté dans le temps de travail. Enfin, il faut agir sur la charge de travail, qui est exagérée. On doit faire une vingtaine de chambres par jour: on ne peut pas faire de la quantité et de la qualité!» Maria*, originaire de Colombie, pointe un autre problème: «Nous sommes quasiment toutes des femmes venant d'Amérique latine, avec un fort besoin de décrocher un job et un permis. Ces employeurs profitent de notre situation et qu'on dise oui à tout pour nous exploiter. Il faut que cela change!» ■ MT

*Prénom d'emprunt.

Victoire d'une femme enceinte contre la discrimination!

Le Tribunal fédéral lui a donné raison contre le Service de l'industrie, du commerce et du travail de Sion, chapeautant les ORP, qui l'avait jugée inapte au placement

Sylviane Herranz

«C'est une décision est un véritable succès pour Unia et pour toutes les femmes enceintes!» Corinne Schärer, responsable du département politique du syndicat, commente l'arrêt du Tribunal fédéral, communiqué le 3 mars dernier, qui déboute le Service de l'industrie, du commerce et du travail de Sion (SICT), lequel avait refusé à une jeune femme enceinte le droit à des indemnités de chômage, sous prétexte qu'elle attendait famille. Cette jeune femme avait travaillé durant dix ans, en contrat à durée déterminée, pendant les saisons d'été et d'hiver dans un hôtel de Zermatt. La date prévue de l'accouchement coïncidant avec le début de la saison d'hiver, elle n'allait pas être réengagée pour cette nouvelle saison. A la fin de son contrat estival, elle s'est donc inscrite auprès de l'Office de placement (ORP) pour la période allant de la mi-octobre jusqu'à la naissance, attendue environ deux mois plus tard. Mais là, tout se gâte. Le SICT a estimé qu'elle

ne pouvait pas être placée en raison de sa grossesse et lui dénie le droit à des allocations chômage. Le service motivait sa décision par les faibles chances de trouver un emploi fixe dans l'hôtellerie et la restauration au vu du terme de la grossesse intervenant peu avant l'ouverture de la saison hivernale.

SOUS LA PROTECTION DE LA LOI SUR L'ÉGALITÉ

Soutenue par Unia, la future maman a fait recours auprès du Tribunal cantonal du Valais, où elle obtient gain de cause. Mais le SICT persiste et s'oppose à cette décision auprès du Tribunal fédéral. Le service s'est finalement fait débouter par l'instance suprême qui reconnaît à la jeune femme son attitude au placement et son droit aux prestations du chômage. «Le fait de ne pas engager une femme en raison d'un accouchement imminent constitue une discrimination à l'emploi qui tombe sous la protection de la Loi sur l'égalité (article 3 alinéas 1 et 2)», note le Tribunal fédéral dans son communiqué de presse. Il ajoute: «En niant l'ap-

titude au placement d'une femme au motif qu'un employeur n'engagerait pas une femme allant accoucher sept semaines et demie plus tard, le SICT présume à tort que des employeurs potentiels adopteraient cette attitude discriminatoire.»

«La décision du SICT de Sion était vraiment scandaleuse. Ce service a anticipé un comportement discriminatoire d'un éventuel employeur et c'est absolument inacceptable. Nous devons maintenant nous appuyer sur cet arrêt du Tribunal fédéral pour contrer toutes les discriminations touchant les femmes enceintes», remarque Corinne Schärer, qui dit avoir le sentiment qu'il y a davantage d'abus aujourd'hui. «C'est peut-être aussi parce que l'on n'ose plus en parler.» La responsable syndicale souligne que cette victoire devant le Tribunal fédéral est aussi une décision très importante pour l'égalité: «Cet arrêt rappelle que les femmes et les hommes doivent être traités de la même façon, et tout particulièrement par les autorités.» ■

RENTE-PONT: EXAMEN SUSPENDU

Le Parlement devait finaliser cette semaine la loi sur la prestation transitoire pour les chômeurs âgés. Le débat est repoussé

Sylviane Herranz

C'est sur une rente-pont édulcorée que le Parlement devait se prononcer cette semaine. Les dernières divergences allaient être examinées par les deux Conseils en début de semaine et, en cas de désaccord, une conférence de conciliation aurait été chargée de trouver un compromis. Or en raison de l'aggravation rapide de la situation due au coronavirus, les services du Parlement fédéral ont décidé dimanche d'interrompre la session de printemps des Chambres et d'annuler la troisième et dernière semaine.

Rappelons qu'en fin de semaine passée, après un nouvel examen par le Conseil des Etats, le bilan sur cette prestation transitoire devant aider les chômeurs âgés en fin de droit jusqu'à l'âge de la retraite était plus que mitigé. La version proposée par le Conseil fédéral et les partenaires sociaux a été largement revue à la baisse. Notamment sur deux points: le premier concerne la fixation d'un plafond pour le montant de la rente-pont. Pour un célibataire par exemple, ce plafond a été fixé à 39 000 francs par année. Or, explique Reto Wyss de l'Union syndicale suisse, si l'on se base, comme il est prévu, sur les montants calculés pour les prestations complémentaires, en particulier les besoins vitaux, le loyer et les primes maladie, une personne seule devrait disposer de 44 000 francs pour ses dépenses annuelles. Avec la rente-pont proposée, il lui manquerait 5000 francs pour boucler son budget. Sans compter d'autres frais de maladie ou de dentiste. Autre problème: la rente-pont ne sera accordée qu'à partir de 60 ans révolus. Un chômeur arrivant en fin de droit un mois avant son anniversaire ne touchera rien, contrairement à celui qui le serait deux jours après ses 60 ans. Un effet de seuil qui engendrera une forte inégalité de traitement. Pour le Conseil fédéral, il était essentiel que ce projet soit finalisé lors de cette session de printemps des Chambres fédérales, soit avant la votation du 15 mai prochain sur l'initiative de résiliation de l'UDC. S'il était accepté en étant vidé de sa substance (il pourrait ne concerner plus qu'environ 3000 personnes par année, contre près de 5000 dans le projet initial), le gouvernement risquerait d'avoir manqué sa cible, celle d'apporter un soutien aux nombreux travailleurs âgés peinant à retrouver un emploi. ■

STOP À LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ!

Un rapport d'Amnesty International exhorte les Etats européens à modifier leurs lois afin que les personnes venant en aide aux migrants ne soient plus sanctionnées

Manon Todesco

Dans toute l'Europe, des personnes sont poursuivies en justice et harcelées pour des actes de solidarité envers des réfugiés et des migrants. Partant de ce constat, Amnesty International a organisé simultanément, le 3 mars, plusieurs conférences de presse en Suisse, en France, en Italie et en Espagne pour présenter son nouveau rapport intitulé «Compassion sanctionnée: la solidarité devant la justice au sein de la forteresse Europe». Dans ce dernier, qui étudie des cas de défenseurs des droits humains poursuivis pour des motifs fallacieux entre 2017 et 2019 en Croatie, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie, à Malte, au Royaume-Uni et en Suisse, l'ONG montre comment la police et les magistrats s'en prennent à des défenseurs des droits humains qui aident les migrants en utilisant des lois sur les étrangers, contre les passeurs ou des mesures antiterroristes. «Les autorités cherchent à limiter et à dissuader les arrivées en Europe et considèrent comme une menace le simple fait d'aider les réfugiés et les migrants à se sentir accueillis ou plus en sécurité, a dénoncé Manon Schick à Berne, directrice d'Amnesty Suisse. En sanctionnant les gens qui redoublent d'efforts pour combler les lacunes des pouvoirs publics, les gouvernements européens exposent les personnes fuyant leur pays à un danger encore plus grand.»

CHANGER LES LOIS

C'est pourquoi Amnesty International exhorte les gouvernements européens

à modifier les lois régissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers de sorte que les personnes qui agissent par solidarité et compassion ne soient plus sanctionnées et criminalisées. Comment? «En intégrant dans la définition de ces infractions la condition d'un profit matériel injuste, suggère Rym Khadhraoui, chercheuse à Amnesty International et l'une des autrices du rapport. Cela empêcherait que ces lois soient utilisées pour sanctionner des actes de solidarité et d'humanité.» Car concrètement, c'est le chef d'inculpation «aide à l'entrée irrégulière» qui est retenu contre les personnes et les ONG poursuivies pour diverses actions humanitaires et de solidarité, qu'il s'agisse d'un sauvetage en mer, d'un don de nourriture ou d'un hébergement. Dans son communiqué, Amnesty International rappelle le cas de Pierre Mumber, ce guide de haute montagne français qui avait été jugé pour ce motif après avoir offert du thé et des vêtements chauds à quatre personnes demandeuses d'asile originaires d'Afrique de l'Ouest. Pourtant, le droit international et les directives européennes font une distinction très nette entre acte de solidarité et traite d'êtres humains, rappelle l'ONG dans son communiqué. «La lutte de l'ONU contre la criminalité des passeurs vise uniquement les faits où des avantages financiers ou matériels sont en jeu. Par ailleurs, dans sa déclaration sur la protection des défenseurs des droits humains, l'ONU appelle tous les Etats à protéger ces personnes et à ne pas les poursuivre pour leurs activités.»



NEIL LABRADOR/ARCHIVES

Mobilisation en août dernier en faveur d'une personne jugée pour avoir porté secours à des réfugiés.

ET LA SUISSE DANS TOUT CELA?

D'après les chiffres de l'organisation, 962 personnes ont été condamnées en Suisse en 2018 pour violation de l'article 116 de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), dont 900 ayant agi par solidarité, compassion, devoir familial ou dans le cadre d'un mariage. Même des cas de simple assistance familiale ou amicale ont été condamnés. Alors que de nombreux pays européens prévoient une exemption de peine lors de motif humanitaire en ce qui concerne l'aide au séjour illégal, sanctionnant seulement les cas où «l'aide» est orientée vers le profit, la Suisse et sa

législation jugée «rigide» par Amnesty sont de plus en plus un cas particulier. «En criminalisant les actes de solidarité, la Suisse ne respecte pas l'esprit du droit international.» Cela dit, la donne pourrait changer, le Conseil national étant sur le point de traiter une initiative parlementaire déposée par Lisa Mazzone en 2018 pour «en finir avec le délit de solidarité». «Nous exhortons le Parlement à changer la législation pour que seules les personnes qui tirent un profit matériel injuste de l'aide aux personnes sans statut légal soient condamnées, a conclu Reto Rufer, expert sur les ques-

tions de l'asile à Amnesty International Suisse. A minima, la législation devrait prévoir une clause humanitaire qui permettrait de ne pas condamner les personnes ayant agi par solidarité. La solidarité n'est pas un crime et la Suisse doit montrer l'exemple.» ■

Plus d'infos sur: amnesty.ch/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/libre/2020/criminalisation-solidarite-europe-suisse

POUR NE PLUS JAMAIS OUBLIER

Aline Andrey

Le recueil de témoignages *Ni fous, ni morts* sort le 24 mars, date du coup d'Etat en Argentine (1976). Ce livre permet de plonger dans 70 récits de vie. Les textes ne sont pas signés, cela pour les donner à lire comme une œuvre collective en écho à la solidarité exceptionnelle vécue durant l'emprisonnement. Autant d'hommes qui reviennent ainsi sur ces années de terreur dans la prison de haute sécurité de Coronda (1153 opposants politiques y ont été détenus plus ou moins longtemps entre 1974 et 1979). Ils se souviennent aussi de la fraternité, de l'hu-

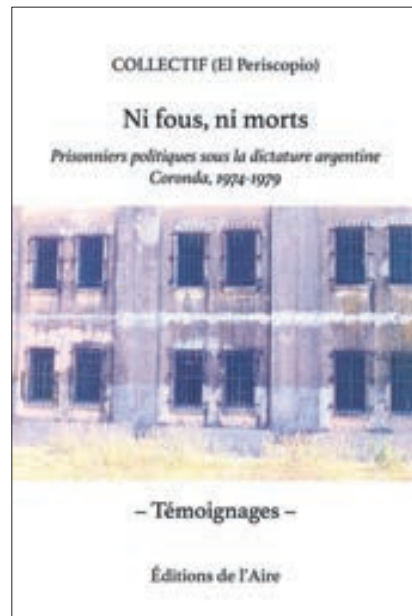
mour et du rire dont ils usaient comme des armes face à l'ignominie. Ce livre – *Ni fous, ni morts. Prisonniers politiques sous la dictature argentine, Coronda, 1974-1979* – est la traduction augmentée de la première édition espagnole *Del otro lado de la mirilla* publiée en 2003 par l'association El Periscopio. On peut y lire: «Nous voulions évoquer en lettres noires nos larmes incolores, le soleil de nos rires, le rouge de notre lutte quotidienne pour survivre. Nos récits viennent du plus profond de nous-mêmes. Ils sont notre contribution au combat, plus que jamais impératif, pour la sauvegarde de la mémoire, en faveur de la justice et du châtiement des crimes.»

Un projet collectif rare dont la traduction française a été motivée par le caractère universel de cette histoire argentine. Car si les mots «torture» et «mort» sont omniprésents, la solidarité et la résilience aussi. «Quand nous étions détenus, nous avons mis de côté nos petites divergences politiques. Aujourd'hui, nous avons aussi besoin d'une unité de la résistance sociale pour contrer les mouvements xénophobes, homophobes, les politiques néofascistes au Brésil, les violations des droits humains en Colombie ou la criminalisation des personnes solidaires avec les migrants en Europe... La question de la mémoire est, selon nous, le

meilleur antidote contre la répétition de la brutalité», explique Sergio Ferrari, ex-détenu, ayant trouvé refuge en Suisse en 1979.

TOUJOURS MILITANTS

«Si vous sortez d'ici, ce sera fous ou morts.» C'est par cette sentence que le directeur de la prison de Coronda résumait les objectifs de destructions psychologique et physique du régime. «Mais la grande majorité d'entre nous en est sortie ni fous ni morts... d'où le titre du livre. Nous sommes entrés en prison comme opposants politiques, et à notre sortie, nous n'avons pas cessé de militer politiquement, socialement, syndicalement, jusqu'à aujourd'hui. Ils n'ont pas réussi à briser notre engagement, alors que c'était le but, explique Sergio Ferrari. Ce travail sur la mémoire et les procès qui ont eu lieu en Argentine pourraient être des modèles pour d'autres pays, comme le Chili, l'Uruguay, le Brésil ou l'Espagne franquiste. C'est un précédent aussi pour juger d'autres responsables des prisons politiques en Argentine durant la dictature.» Le collectif d'anciens détenus de Coronda, El Periscopio, n'a pas seulement écrit un livre, mais a aussi porté plainte. Partie civile aux procès des deux commandants de la prison encore en vie, ils ont remporté une victoire au mois de mai 2018. Tous deux ont été jugés et condamnés respectivement à 22 et à 17 ans de prison. «Cela représente une réparation morale incroyable. C'est un grand cadeau de l'Histoire», souligne Sergio Ferrari. *Ni fous, ni morts* inclut un chapitre sur le procès qui s'est déroulé du 14 décembre 2017 au 11 mai 2018.



Collectif El Periscopio, *Ni fous, ni morts. Prisonniers politiques sous la dictature argentine, Coronda, 1974-1979*, Editions de l'Aire, 2020.

Pour mémoire, la dictature s'est soldée par des centaines de morts, plus de 30 000 disparus et 10 000 prisonniers politiques. «Nos récits ne témoignent que d'une part infime de la souffrance de milliers de femmes et d'hommes dans les prisons et les centres de détention clandestins et de leur résistance durant ces années tragiques, où la dictature a tenté de briser leur combativité et leur organisation», écrivent les auteurs qui rendent aussi hommage aux prisonnières politiques qui ont publié le livre collectif *Nosotros*, ainsi qu'à l'engagement extraordinaire des mères et des grands-mères de la place de Mai. ■

En raison du Covid-19, le vernissage du livre et les tables rondes prévues ont été annulés. Pour des informations supplémentaires: nifousnismorts.com



JOSE CETTOUR/EL PERISCOPIO

A la suite de la condamnation des deux commandants de la prison de Coronda le 11 mai 2018, les militants célèbrent cette victoire juridique.